FICHE DÉMARCHE 083 · FINANCEMENT ET SOUTIEN

Aide à la mobilité **internationale**

L'aide à la mobilité internationale finance une partie des frais de voyage, de transport d'œuvres ou de matériel et d'hébergement d'artistes invités à l'étranger : festival, exposition, tournée, colloque, marché professionnel ou formation. Elle valorise la présence camerounaise sur les scènes internationales et facilite la rencontre avec des programmateurs et des partenaires. Elle suppose une invitation formelle et un projet de retour pour le pays. Elle est examinée au fil de l'eau pour les invitations urgentes.

TARIF	DÉLAI DE TRAITEMENT	VALIDITÉ
Gratuit	Comptez vingt à trente jours ouvrables pour une demande ordinaire. Les demandes à départ proche sont traitées en dix jours ouvrables si le dossier est complet et si l'invitation est confirmée par écrit.	Aide valable pour le déplacement indiqué dans la convention

Qui peut faire cette demande

Les artistes, auteurs, compagnies, collectifs et associations culturelles camerounais invités à présenter leur travail ou à participer à un événement professionnel hors du territoire. Les accompagnateurs techniques indispensables au projet peuvent être inclus dans la demande. Les structures doivent être déclarées auprès des services compétents.

Conditions

- Disposer d'une invitation écrite d'un organisateur étranger, précisant la nature de la participation, les dates et la prise en charge déjà prévue.

- Démontrer l'intérêt du déplacement pour la carrière de l'artiste et pour le rayonnement de la création camerounaise.
- Déposer la demande au moins trente jours avant le départ, sauf invitation tardive justifiée par une lettre de l'organisateur.
- S'engager à remettre un compte rendu du déplacement et à partager les contacts utiles avec le ministère.

Pièces à fournir

- ☐ Formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale rempli et signé
- ☐ Lettre d'invitation de l'organisateur étranger avec dates, lieu et conditions d'accueil
- ☐ Présentation du projet ou de la participation : œuvre, spectacle, intervention ou atelier
- ☐ Budget détaillé des frais de voyage, de transport des œuvres, d'hébergement et d'assurance
- ☐ Devis de billets d'avion ou de transport, ainsi que de l'éventuel fret d'œuvres
- ☐ Copie du passeport en cours de validité et justificatif des visas ou de leur demande
- ☐ Curriculum vitae artistique ou présentation de la compagnie
- ☐ Relevé d'identité bancaire et, pour une structure, statuts et pièce d'identité du responsable

Les étapes

N°	ÉTAPE	DÉTAIL
1	**Dépôt de la demande**	Vous téléversez l'invitation, le projet et le budget sur le guichet unique, en indiquant la date de départ prévue.
2	**Examen d'urgence ou ordinaire**	Le service classe la demande selon la date de départ. Un départ proche est traité en priorité, sur la base de l'invitation et du devis.
3	**Avis du comité**	Le comité d'attribution apprécie l'intérêt du déplacement, la solidité du budget et la part de financement apportée par l'organisateur ou d'autres partenaires.
4	**Convention et paiement**	Une convention fixe le montant et ce qui est pris en charge. Le versement est fait avant le départ, pour permettre l'achat des billets.

5	**Compte rendu de mission**	Dans le mois suivant le retour, vous remettez un bilan accompagné des justificatifs de dépenses et des supports de communication produits.

Cas particuliers

Tournée d'une troupe. Une compagnie de Bafoussam invitée dans plusieurs villes présente un budget global et le calendrier de chaque étape. La prise en charge est examinée pour l'ensemble des artistes et des techniciens.

Transport d'œuvres pour une exposition. Le devis de fret, l'emballage et l'assurance clou à clou sont joints. Pour des œuvres de valeur, une demande d'autorisation de sortie du territoire s'ajoute.

Participation à une formation. Pour un stage ou un master class, vous joignez le programme et la confirmation d'inscription. L'aide couvre le déplacement mais pas les frais de scolarité.

Questions fréquentes

L'aide peut-elle financer un billet d'avion déjà acheté ?

Non, elle ne couvre que les dépenses engagées après le dépôt du dossier. Il est donc préférable d'attendre la réponse avant d'acheter, ou de préciser que la réservation est modifiable.

Puis-je demander l'aide plusieurs fois dans l'année ?

Oui, mais le nombre d'aides par bénéficiaire est limité chaque année, afin de permettre au plus grand nombre de profiter du dispositif. Les demandes répétées sont examinées avec une attention particulière.

Les frais de visa sont-ils pris en charge ?

Ils peuvent être inclus dans le budget s'ils sont indispensables et justifiés. Joignez le justificatif de paiement lorsque la démarche est déjà faite, ou le tarif officiel du consulat.

Quel est le rôle du ministère auprès de l'organisateur ?

Le ministère peut fournir une lettre de présentation officielle à l'organisateur et, si besoin, appuyer la demande de visa. Il n'intervient pas dans le contrat artistique entre vous et l'invitant.

> **CONSEIL**
>
> Demandez à l'organisateur de préciser dans sa lettre ce qu'il prend en charge. Un budget qui distingue clairement les apports étrangers de l'aide demandée convainc plus vite.

Modèles de documents utiles

- Facture pro forma
- Attestation d’assurance « clou à clou »
- Contrat d’engagement artistique
- Feuille de route de tournée

DÉPOSER CETTE DEMANDE

En ligne : minac.gov.cm/guichet/demarche/aide-a-la-mobilite-internationale — ou au Guichet unique, Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun.